



# **Compte-rendu de l'AG de l'Aumia**

lundi 13 août 2018, salle du Gourail, Ile d'Arz, Morbihan

Ouverture à 10 h10 par le Président, en présence d'environ 80 adhérents

- rapport moral du président;
- bilan financier,
- analyse du commissaire aux comptes, vote sur l'approbation des comptes;
- bilan de la mutualisation de l'entretien des corps-morts;
- lignes directrices des actions à venir, vote pour une modification du règlement intérieur, vote pour l'acquisition d'un nouveau bateau de service, projet du service « SOS corps-morts » ;
- questions des adhérents;
- vote pour le renouvellement du CA
- intervention d'un représentant de l'UNAN Morbihan

# Rapport moral du président

- cotisations impayées, projet avorté du nouveau mode de financement de l'association;
- revue du fonctionnement de l'AUMIA, ses fragilités;
- le conseil des mouillages;
- participation à l'AG et au CA de l'UNAM, à l'AG de l'UAPIM;
- les mauvaises pratiques, rappel de dispositions du RI;
- anomalies sur le plan d'eau, pêcheurs, Sinagots, visiteurs indéclicats....
- négociation de rabais auprès de shipchandlers

## Reglement intérieur extraits

5.2. L'emplacement attribué à un BENEFCIAIRE ne peut être occupé que par le bateau dont le nom et les caractéristiques sont connus du GESTIONNAIRE...

5.4. Le BENEFCIAIRE ne peut prêter, louer ou échanger l'emplacement qui lui a été affecté qu'avec l'accord du GESTIONNAIRE.  
En cas de non utilisation provisoire il doit en informer le GESTIONNAIRE qui pourra mettre ce corps-mort vacant à la disposition d'un plaisancier visiteur dont le bateau aurait des caractéristiques similaires.

# Les avantages de la carte AUMIA

- USHIP WEST YACHTING ( Le Pennek) 5%
- Comptoir de la Mer Séné 10%
- AD Arzon, doublement des points (soit 10%), actions de partenariat, proposition d'achats groupés;
- AMO Nantes 5%;
- Chantier Caudard, 5% sur le magasin,
- SMO le Hézo ou Baden 5%

Il est rappelé que cette carte n'est plus envoyée sous forme de carte imprimée, mais uniquement sous forme électronique, aux seuls membres à jour de cotisation, à la fin du mois de mars. Les bénéficiaires peuvent l'imprimer eux-mêmes, si possible en couleurs, et plastifiée. Des intervenants expriment la nécessité d'ajouter la signature du président ou du secrétaire sur le document, ce qui sera fait.

# Synthèse Financière 2017

<b>RECETTES</b>	Service de rade	3 467,10
	Cotisations	3 840,00
	Subvention	900,00
	Intérêts	106,20
	<b>Total</b>	<b>8 313,30</b>
<b>DEPENSES</b>	Service de rade	3 619,67
	Semaine du golfe	129,6
	AG	405
	Administration	152,14
	Tel	24
	UNAM	573,48
	SNSM	300
	Frais bancaires	103
	<b>Total</b>	<b>5 306,89</b>
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>3 006,41</b>

Salaire brut	2314€
Charges employeur	837€
	<b>3151€</b>

# Disponibilités au 31/12/2017

- Compte chèque : 5 128,73 €
- Livret : 14 266,50 €
- Caisse :
- Total : 19 395,23 €

# Service de rade 2018

- Résultats provisoires au 31 juillet :

	2016	2017	2018
<b>Mai - Juin</b>		<b>231,70 €</b>	
<b>Juillet</b>		<b>1 115,50 €</b>	<b>1 713,00 €</b>
<b>Août</b>		<b>1 832,80 €</b>	
<b>Septembre</b>		<b>10,30 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 890,00 €</b>	<b>3 190,30 €</b>	<b>1 713,00 €</b>

# Disponibilités au 31/07/2018

- Compte chèque : 5 882,97 €
- Livret : 14 266,50 €
- Caisse : 25,00 € (hors service de rade)
- **Total : 20 174,47 €**

# Commentaires du trésorier

La comparaison année sur année permet de constater :

- une **baisse sensible des dépenses** (5 306 € vs 6 519 €) ; aucun investissement et paiement des assurances 2018 en décembre 2017
- une **augmentation des recettes** due essentiellement à la hausse des recettes du service de rade (+ 1 577 €), une meilleure rentrée des cotisations (+ 105 €) et l'intégration des intérêts du livret A dans nos résultats (+ 106€).

En final, **l'exercice 2017 est excédentaire de 3006,41 €**

Au vue des résultats de juillet, nous pensons que le service de rade 2018 sera excédentaire cette année.

Nos disponibilités s'élèvent à environ 20 k€ au 31 juillet 2018 et nous permettent d'envisager des dépenses ou investissements importants dans les prochaines années.

vote pour l'approbation des comptes:

quitus accordé à l'unanimité

# MUTUALISATION DE L'ENTRETIEN

## premier bilan



Contrats de délégation d'entretien (110)				
Zone	N° mouillage	Membre	Date entrée	Etat

Informations du représentant de la Mairie, M. Jacques Poidvin:

- la dernière édition de la carte marine du Golfe du Morbihan publiée par le SHOM précise maintenant l'interdiction de mouillage dans la zone Pénera-Kérroland entre la pointe du Groun et celle de Kerroland,
- l'AOT est au milieu de sa durée, il fait déjà penser à son renouvellement, avec une estimation de 60'000 € de frais occasionnés

Modifications du règlement intérieur proposées:

## ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

### ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

#### 5.1. Chaque BENEFICIAIRE :

- ~~doit être membre de l'AUMIA ;~~
- doit prendre à sa charge l'achat de sa ligne de mouillage et de ce fait en est propriétaire ;
- est soumis au présent règlement ;

5.6. Lorsque le BENEFCIAIRE ne s'acquitte pas de ses obligations, le droit d'usage

pourra être résilié, la redevance et la cotisation demeurent acquise, et notamment

dans les cas suivants :

- non paiement de la redevance annuelle dans les délais prescrits ;
- ~~non paiement de la cotisation à l'AUMIA;~~
- cession ou location ;
- non usage effectif des installations ou usage anormal ;
- défaut d'assurance ;
- non respect du règlement d'exploitation ou du règlement de police ;

5.10. Pour faciliter les tâches du gestionnaire et du titulaire il est fortement recommandé au bénéficiaire d'adhérer à l'AUMIA.

S'il n'a pas réglé sa cotisation à l'AUMIA à la date limite prescrite par l'association le bénéficiaire sera considéré comme démissionnaire de l'AUMIA. Dans ce cas son interlocuteur unique deviendra le titulaire qui assurera le lien avec le gestionnaire, notamment pour les situations décrites aux paragraphes 5.4 et 5.5. Le surcroît de travail correspondant, sortant du cadre du bénévolat associatif, lui sera facturé annuellement au tarif décidé en conseil municipal. Ce montant sera ajouté à celui de la redevance. Le bénéficiaire non membre de l'AUMIA devra se conformer à l'application du règlement intérieur de la gestion des zones de mouillages.

La modification du règlement intérieur est votée à la majorité, avec 2 abstentions.

# - Projet d'acquisition d'un nouveau bateau



### Spécifications Whaly 370

Matériau: polyéthylène moulé par rotation (100% recyclable), stabilisé aux UV en polypropylène pour une seule pièce.

Longueur: 3,70 mtr  
Largeur: 1,73 mtr  
Hauteur: 0,81 mtr  
Tirant d'eau: 0,51 mtr  
Poids: 138 Kg

Nombre maximum de personnes. Catégorie (normes européennes) CE: CE cat. D 8 Pers., cat. C 6 Pers.  
Poids maximal brut du bateau: CE cat. D 556 Kg, cat. C 540 Kg (y compris le moteur)  
Moteur puissance max: 30 hp (15 kW)

Les couleurs standard

	Bleu		Orange
	Rouge		Gris (noir)



Certificat  
9425/EG  
3303/44/EG  
NFEN 611/1-4 (Dytive)

CE  100% Recyclable



Whaly 370

**vote pour l'engagement d'un maximum  
de 9000 euros  
pour l'acquisition d'un nouveau bateau:  
voté à la majorité, une abstention**

# Service SOS corps-mort

- Pour permettre de signaler par internet tout incident relatif aux corps-morts (par exemple, bouée crevée, corps-mort déplacé, etc..)
- Le rapport d'incident est expédié automatiquement aux personnes susceptibles d'intervenir (société mandatée pour le contrôle, Mairie, responsables de zones AUMIA)
- Accessible aux adhérents ayant opté pour la mutualisation des frais d'entretien

# Demandes diverses

- demande d'une augmentation des rames pour annexe à Beluré
- demande de rames et annexe au Mounien
- répercussion de la carte des interdictions de mouillage sur le site internet de l'AUMIA

# Questions

- Pourquoi la fiche internet de mon bateau n'est pas mise à jour ?
- Réponse du secrétaire:
- La fiche contient l'état technique tel que constaté lors de la dernière visite d'inspection; si des travaux ont été effectués depuis, ils figurent dans une zone "observations"; la compagnie ATM, en charge des inspections, a pour mission de renseigner automatiquement cette zone; la fiche technique sera mise à jour lors de la prochaine inspection (bisannuelle)

# Présentation des activités et du rôle de l'UNAN



- UNAN; Union Nationale des Associations de Navigateurs, dont l'AUMIA fait partie

# vote pour le renouvellement du CA

- mandat arrivant à terme pour Hervé Le Bourdiec, Patrick Renaut, Jean-Jacques Snella et Jean-Pierre Tiffou;
- Patrice Meter est démissionnaire.
- Vote: Sur 78 suffrages exprimés, Hervé Le Bourdiec (77 voix), Patrick Renaut (74 voix), Jean-Jacques Snella (72 voix) et Jean-Pierre Tiffou (77 voix) sont réélus

# Cocktail

- L'Assemblée se termine par un cocktail offert par l'AUMIA